



HAL
open science

Structuration du marché de la formation des professionnels de l'animation : le cas parisien

Cyrille Bock

► **To cite this version:**

Cyrille Bock. Structuration du marché de la formation des professionnels de l'animation : le cas parisien. *Recherches en éducation*, 2023, 50, pp.81-93. 10.4000/ree.11525 . hal-03992890

HAL Id: hal-03992890

<https://hal.science/hal-03992890v1>

Submitted on 4 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Structuration du marché de la formation des professionnels de l'animation : le cas parisien

Structuring of the training market for professionals in animation: Parisian case

Cyrille Bock



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ree/11525>

ISSN : 1954-3077

Éditeur

Nantes Université

Référence électronique

Cyrille Bock, « Structuration du marché de la formation des professionnels de l'animation : le cas parisien », *Recherches en éducation* [En ligne], 50 | 2023, mis en ligne le 01 janvier 2023, consulté le 05 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ree/11525>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Structuration du marché de la formation des professionnels de l'animation : le cas parisien



Cyrille Bock

Docteur en sciences de l'éducation et de la formation, chercheur associé au laboratoire « École mutations apprentissages » (EMA), CY Cergy Paris Université

Résumé

Cet article propose d'analyser la structuration du marché de la formation des professionnels de l'animation à partir du marché parisien et à travers quatre dynamiques : 1) la professionnalisation de l'animation, 2) l'accroissement de la place des universités dans la formation des animateurs, 3) l'influence des réformes européennes qui normalisent les formations, 4) le rôle de l'État dans l'accompagnement des organismes de formation et la régulation du marché. En effet, des directives à l'échelle de l'Union européenne ont des répercussions à l'échelle locale en particulier au niveau des financements. À ce titre, l'État mobilise des appels d'offres afin d'organiser un marché dans lequel les organismes de formation interagissent à la fois en concurrence et en coopération afin de se positionner sur le marché et de conserver une place attrayante. De plus, les universités se positionnent sur le marché à travers des partenariats avec les associations et les entreprises.

Mots-clés : économie et éducation, professionnalisation, professions éducatives et socio-éducatives

Abstract

Structuring of the training market for professionals in animation: Parisian case — This article proposes to analyse the structuration of the market for training professional animators based on the Parisian market, and through four dynamics: (1) the professionalisation of animation, (2) the increasing role of universities in the training of animators, (3) the influence of European reforms which standardise trainings, (4) the role of the State in accompanying and regulating the market. Indeed, directives at the European Union level have impacts at the local level, particularly in terms of funding. For this purpose, the State mobilises calls for tender in order to organise a market in which training organisations interact both in competition and in cooperation with the aim to position themselves on the market and maintain an attractive position. In addition, universities position themselves on the market through partnerships with associations and companies.

Keywords: economy and education, professionalization, educational and socio-educational professions

Les acteurs de l'éducation populaire organisent les premières formations d'animateur dans le cadre des colonies de vacances au début du siècle dernier (Lassus, 2017). À partir des années 1960, dans le contexte d'expansion des grands ensembles, l'État sollicite les animateurs afin de tempérer les tensions au sein de ces nouvelles constructions (Besse, 2008). En 1967, les universités rejoignent les mouvements d'éducation populaire et proposent des diplômes d'animateur à des fins professionnelles. Le secteur associatif perd alors le monopole de la formation d'animateur. Dans le même temps, une division du travail commence à s'organiser et se reflète dans les diplômes (c'est-à-dire assistant, technicien, coordinateur et directeur) (Bock, 2022). Cependant, dans la pratique de l'animation, les diplômes sont facultatifs et de nombreux animateurs exercent sans les avoir obtenus (Lebon, 2009). Julien Virgos (2020) démontre qu'à partir des années 2000 les diplômes gagnent en importance dans la carrière des animateurs. À cette même période, le processus de Bologne (1999) impacte la formation – principalement du côté des associations. Les diplômes sont alors revisités et uniformisés afin de s'inscrire dans une approche par compétences. Cette dernière favorise les équivalences avec des diplômes d'autres secteurs (par exemple sport, santé, agricole) et l'entrée de nouveaux organismes de formation sur le marché. Une multitude d'acteurs proposent alors des diplômes d'animateur et participent à la recomposition du marché de la formation. La législation soutient la refonte des diplômes en rendant obligatoire le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) option « Loisirs tous publics » pour la direction d'accueil collectif de plus de 80 mineurs, ouvert plus de 80 jours par an¹.

L'ensemble de ces transformations conduit à une recomposition au niveau des acteurs² et de l'offre de formation, cet article s'intéresse au cas de la structuration du marché parisien de la formation des professionnels de l'animation en analysant quatre dynamiques : 1) la professionnalisation de l'animation, 2) l'accroissement de la place des universités dans la formation des animateurs, 3) les réformes européennes qui normalisent les formations, 4) le rôle de l'État. Le cas du marché parisien vise à saisir l'influence de ces quatre dynamiques sur la structuration du marché.

Les résultats présentés dans cet article sont issus d'une recherche doctorale proposant une analyse comparée de trois marchés de la formation d'animateur (Paris, Grenoble et Toulouse) mais se concentrent ici sur la monographie du marché parisien élaborée à partir de 28 entretiens composés de la façon suivante : un sous-directeur de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et un conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ³) ; une inspectrice de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ; cinq enseignants-chercheurs de l'université, un responsable de formation en Greta⁴ ; 14 entretiens avec des directeurs, responsables de formations, coordonnateurs de sept associations ; quatre entretiens avec l'ex-directeur et les responsables de formation d'une entreprise. Le marché parisien comporte une porosité avec les villes limitrophes, mais ne considère pas pour autant toutes les formations d'Île-de-France. Ce cas est retenu pour sa richesse empirique recueillie auprès des nombreux d'acteurs aux statuts différents.

1. La recomposition du marché : quatre dynamiques

Le marché de la formation des professionnels de l'animation initialement de type oligopolistique, composé d'universités et d'acteurs Jeunesse Éducation Populaire (JEP), est progressive-

¹ Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.

² Le terme « acteurs » désigne les organisations et les institutions, ils seront également appelés : offreurs, structures, opérateurs et organismes de formation. Les protagonistes de la formation sont désignés par leur statut.

³ Ces fonctionnaires assurent l'intermédiaire entre l'État et les associations dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ils exercent des missions techniques et pédagogiques et contribuent à la mise en œuvre et à l'expertise des politiques publiques.

⁴ Cet acteur de la formation continue pour adultes dépend du ministère de l'Éducation nationale.

ment devenu multi-actoriel. En effet, des entreprises, des groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta) et des organismes d'autres secteurs que celui de l'animation (par exemple santé, sport) s'ajoutent aux opérateurs originels (c'est-à-dire mouvements d'éducation populaire rejoints par les universités). Quatre dynamiques expliquent cette transformation du marché : la professionnalisation de la formation, la présence grandissante des universités sur le marché, le processus d'eupéanisation et le rôle de l'État.

Premièrement, le processus de professionnalisation de l'animation est qualifié de lent (Mignon, 1998), d'inachevé (Lebon, 2009) ou encore d'impossible (Bordes, 2008). Il est analysé ici à travers l'évolution des diplômes. Julien Virgos (2020) souligne d'ailleurs leur importance dans la carrière de l'animateur. La professionnalisation apparaît ainsi comme un processus non linéaire (c'est-à-dire en construction) à considérer avec la déprofessionnalisation et la reprofessionnalisation (Aballéa, 2013). Par ailleurs, les travaux de Raymonde Bourdoncle (2000) invitent à penser ce processus à partir de cinq dimensions⁵ présentes dans l'animation :

- 1) les animateurs peuvent être rémunérés à titre principal ;
- 2) des associations à visée professionnelle sont en activité (par exemple Maison des jeunes et de la culture, Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active [CEMÉA], Francas, Léo Lagrange) ;
- 3) les savoirs professionnels sont organisés à travers des compétences ;
- 4) les animateurs développent une identité professionnelle par leurs activités (Lebon, 2020, p. 26) ;
- 5) des associations et des universités organisent des formations professionnelles.

La transposition du cinquième point s'inscrit dans l'analyse de la recomposition du marché à partir des diplômes. Leur augmentation est d'ailleurs un indicateur du processus de professionnalisation (Bourdoncle, 2000). Divers acteurs créent les diplômes d'animateur : le ministère des Sports porte les diplômes de la filière JEP (c'est-à-dire certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [CPJEPS], brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [BPJEPS], diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [dejeeps] et diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire [DESJEPS]) ; les universités proposent des *bachelor* universitaire de technologie (BUT), diplôme universitaire de technologie (DUT), licences et master ; le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse porte un bac professionnel Animation ; la Commission paritaire nationale emploi formation accrédite des certificats de qualification professionnelle⁶ (CQP). La professionnalisation de l'activité conduit donc à une division du travail (Roquet, 2012) et les diplômes contribuent à distinguer les différentes fonctions.

Deuxièmement, la présence grandissante des universités sur ce marché marque la première étape d'un processus d'universitarisation des formations ainsi que la transformation de la morphologie des acteurs du marché avec un passage d'une composition monopolistique à oligopolistique. En effet, le marché initialement dominé par les mouvements JEP s'ouvre à ce nouvel offreur public. Bourdoncle (2007) qualifie le déploiement des instituts universitaires de technologie (IUT) et des formations professionnelles comme étant un indicateur de la professionnalisation des universités. De plus, ce processus nuance la linéarité de l'universitarisation (*ibid.*) c'est-à-dire que l'université se professionnalise – l'objet de la professionnalisation est ici l'animation – et que l'animation entre dans un processus d'universitarisation. La croissance du nombre de DUT en carrières sociales option « Animation sociale et socioculturelle » témoigne de la présence croissante des universités dans l'animation. Trois effets principaux sont d'ailleurs identifiés sur la composition du marché de la formation : l'animation est ainsi reconnue par l'université (Mignon, 1998) ; les diplômes professionnels (dont ceux de l'animation) participent à

⁵ 1) L'activité, 2) le groupe exerçant l'activité, 3) les savoirs, 4) les personnes exerçant l'activité, et 5) la formation.

⁶ Proposés par la branche animation CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation).

la professionnalisation des universités (Bourdoncle, 2000) ; une concurrence émerge entre les formations universitaires et celles du secteur JEP.

Troisièmement, le processus d'eupéanisation inscrit les formations dans une dynamique de normalisation. Le processus de Bologne (1999) a d'ailleurs des effets différents selon les acteurs : pour les universités, le format licence, master, doctorat uniformise les formations alors que pour les organismes privés, une approche par compétences repense et fragmente les formations. Christine Musselin et Éric Froment (2007) pointent deux conséquences du processus de Bologne : l'harmonisation des structures à l'échelle européenne et l'assurance qualité qui se traduit par un contrôle des organismes de formation. Par ailleurs, l'uniformisation et la restructuration des diplômes, à travers l'approche par compétences, ont d'autres effets sur le marché. À ce titre, les travaux d'Isabelle Bruno et ses collègues (2010) analysent des politiques européennes en termes d'éducation. Une des premières notions évoquées concerne le « nouvel homme européen » pensé dans une logique de compétition et qui doit être doté de compétences pour faire face à la compétition. Cette logique compétitive s'étend aux offreurs du marché de la formation. Les nouveaux diplômes construits dans une approche par compétences facilitent ainsi l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché de la formation des professionnels de l'animation. L'influence de l'Union européenne généralise les appels d'offres qui sont déclinés à l'échelle locale par les conseils régionaux ou pôle emploi. Ces dispositifs de régulation des marchés participent à la mise en concurrence de toutes les structures. Ceux qui proposaient initialement des formations dans le secteur sportif, de la santé ou du travail social investissent progressivement les formations professionnelles dans l'animation. La construction des formations fractionnées en unités de compétences favorise cette porosité entre les formations puisque certaines de ces unités sont transverses à plusieurs diplômes.

Quatrièmement, le rôle régulateur de l'État participe à la recomposition d'un marché oligopolistique vers un marché multi-actoriel. Son rôle évolue au moins à quatre niveaux.

En premier lieu, l'accompagnement de la DRJSCS⁷, auprès des différents acteurs se transforme et recompose le service (Angot, 2020). Un retrait progressif de l'implication dans les formations s'opère depuis la Révision générale des politiques publiques de 2007. Une part plus importante de l'organisation et de l'évaluation sont confiées aux organismes de formation transformant ainsi le rapport et le fonctionnement de l'État avec les opérateurs historiques de la formation. Un des indicateurs de cette analyse est la mission d'accompagnement des CEPJ qui évolue vers des actions de contrôle. À titre d'exemple, les organismes de formation JEP apportent les évaluations des participants aux CEPJ alors qu'auparavant ces derniers étaient présents durant les évaluations. En effet, l'accompagnement des acteurs par les CEPJ diminue et devient irrégulier durant les formations et les évaluations de stagiaires. Le retrait de ces conseillers s'explique d'ailleurs par la diminution des effectifs (Angot & Cottin-Marx, 2015). Le nombre de formations augmente alors que le nombre de CEPJ diminue contraignant les agents de l'État à des tâches administratives aux dépens de leurs missions d'accompagnement des organismes. Par ailleurs, l'État soutient économiquement des projets associatifs à travers le dispositif local d'accompagnement (*ibid.*).

En deuxième lieu, les interventions de la DRJSCS restent hypothétiques. Des cas de litiges ont montré que pour destituer un offreur de son habilitation à organiser des formations, les CEPJ doivent justifier de fautes graves et répétées. La raison principale du maintien des habilitations est d'éviter les suppressions de postes, ce qui souligne les préoccupations économiques de l'État. À titre d'illustration, certaines structures du marché parisien se sont vu retirer leur habilita-

⁷ La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) a changé au 1^{er} janvier 2021⁷ pour devenir : d'une part, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au 1^{er} janvier 2021 traitant des politiques et actions en matière de jeunesse, sports et engagement ; d'autre part, la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) au 1^{er} avril 2021 traitant des politiques et actions en matière de cohésion sociale ainsi que les formations et certifications des professions sociales et paramédicales.

tion et une procédure juridique a conduit à sa restitution afin de préserver les emplois autour de la formation.

On a des mesures de contrôle et de sanction, mais on est très limité. C'est ce que nous démontre le tribunal administratif la plupart des juges ont fait prévaloir le motif économique. (Inspecteur DRJSCS, Paris, 2019)

En troisième lieu, le financement des formations initialement octroyé par des subventions est désormais organisé par des appels d'offres qui accroissent la concurrence entre les acteurs (Bordes, 2015) dans la mesure où le commanditaire (par exemple conseil régional ou pôle emploi) sollicite plusieurs organismes de formation et fait ses choix selon certains critères (par exemple le prix). De plus, la réforme de la formation professionnelle (2018) influence le financement direct des participants et les opérateurs de compétences remplacent les organismes paritaires collecteurs agréés en regroupant plusieurs organismes de financement. Le principal changement est un regroupement censé faciliter le financement des formations.

En quatrième lieu, la création d'un bac professionnel « Animation »⁸ marque le positionnement de l'État à entrer en concurrence avec les offreurs privés.

La partie suivante vise à interroger l'agencement de ces quatre dynamiques au cas parisien afin d'analyser la structuration du marché de la formation des professionnels de l'animation.

2. Le marché parisien de la formation : régulation par un acteur extérieur

Les quatre dynamiques identifiées vont guider l'analyse du cas parisien afin d'appréhender sa recomposition. Premièrement, le statut juridique et le rapport à l'animation des différentes structures participent à l'analyse du processus de professionnalisation des groupes qui exercent l'activité. Deuxièmement, le processus d'universitarisation est interrogé à travers la construction bilatérale de l'offre de formation entre les universités et les structures privées. Troisièmement, l'approche par compétences induite par le processus d'eupéanisation favorise cette co-construction et l'uniformisation des formations. Quatrièmement, les opérateurs interagissent sur le marché et la régulation, initialement faite par les CEPJ, s'externalise vers un centre de formation des apprentis (CFA). Le cas parisien analysé ici par les acteurs se limite à la première couronne de la capitale (c'est-à-dire les villes limitrophes).

2.1. De nouveaux acteurs et une nouvelle offre

Les acteurs de la formation d'animateur sont qualifiés par leur statut juridique et leur rapport à l'animation. Trois types de statuts juridiques sont identifiés : public, privé non marchand et privés marchands. Ainsi que trois rapports différents aux formations dans l'animation : 1) aborigène : acteurs qui ont participé à la création des diplômes d'animateur, 2) indigène : acteurs qui ont participé à la création des diplômes d'animateur et 3) allogène : acteurs qui ne proposaient pas de diplômes d'animateur initialement et qui ont en proposés ultérieurement. Le tableau ci-après vise à croiser ces deux variables d'analyse afin de catégoriser les organismes.

Le rapport des organisations à l'animation est identifié à travers trois catégories : aborigène, indigène et allogène. Premièrement, les acteurs aborigènes sont à l'origine de l'animation, en particulier les mouvements d'éducation populaire. Ils ont participé à l'émergence, la reconnaissance et au développement de l'animation sur le marché parisien. Deuxièmement, les acteurs indigènes sont issus de l'animation à l'instar d'associations créées en vue d'une activité sur ce marché. La catégorie endogène regroupe les structures construites avec et par l'animation (aborigène et indigène). Troisièmement, les acteurs allogènes ne sont pas issus du monde de

⁸ Arrêté du 22 juillet 2019 portant création de la spécialité « animation - enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance, Journal officiel de la République française n° 0198 du 27 août 2019, consulté le 15 novembre 2021, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/7/22/MENE1921760A/jo/texte>

l'animation (santé ou sport par exemple), mais l'intègrent et participent à sa transformation à l'échelle locale.

Tableau 1 - Les acteurs parisiens de la formation

	Endogène		Allogène
	Aborigène	Indigène	
Public	IUT Paris (V-Descartes)	IUT Bobigny	Greta M2S Paris X Paris XII Paris XIII
Privé non marchand	Union française des centres de vacances (UFCV) Institut de formation à l'animation (IFA) Léo Lagrange Francas Institut National de Formation et d'Application (INFA) Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉA)	Association Régionale pour la Formation d'Animateurs (ARFA) (CFA) Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	
Privé marchand		Blue-up formation Anim&com	Trans-Faire

Premièrement, les acteurs publics sont de plusieurs types : les universités qui proposent des DUT en carrières sociales, option « Animation sociale et socioculturelle » ainsi que des licences professionnelles dans l'animation. Des masters s'inscrivent dans une continuité de l'intervention sociale. Un nouvel intermédiaire public investit le marché : le Greta des métiers de la santé et du social. Afin de répondre à des appels d'offres, ce dernier propose des formations d'animateurs sociaux : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) de niveau 4⁹ (bac) et diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) de niveau 5 (bac + 2).

Deuxièmement, les acteurs privés non marchands sont pour la plupart des mouvements d'éducation populaire. Ils ont une activité diversifiée avec des formations au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour l'animation occasionnelle ou des délégations de service public pour l'animation périscolaire. Les autres associations ont une activité dans la formation depuis de nombreuses années. Certaines structures ont une spécialisation dans des domaines spécifiques (par exemple le handicap).

Troisièmement, les acteurs privés marchands investissent le marché. Une entreprise proposait initialement des formations dans le secteur du sport, désormais elle en propose dans l'animation allant du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) de niveau 3 (CAP) au diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) niveau 6 (licence). Depuis 2018, deux nouvelles entreprises ont investi le marché. Elles proposent les diplômes à distance qui conduisent à une nouvelle approche pédagogique pour les participants en particulier par l'acquisition des notions induites par les formations au format présentiel. De plus, le format à distance représente un enjeu économique important pour les structures en réduisant leurs coûts, les rendant ainsi plus compétitives. Cependant, une inspectrice de la DRJSCS interroge cette approche.

Je me questionne sur l'aspect des échanges, l'interaction avec le formateur est importante et sur quoi le formateur évalue... Il faut de l'alternance. Et comment ça se passe ? Il faut des interactions entre le formateur, le stagiaire et le tuteur du milieu d'alternance, que ça soit en formation à distance ou pas. Quand ça ne va pas, c'est qu'un des trois n'est pas impliqué et on a des problèmes sur la certification. (Inspectrice DRJSCS, Paris, 2019)

⁹ Selon la classification du Répertoire national des certifications professionnelles.

Ces trois types d'acteurs (aborigènes, indigènes et allogènes) évoluent sur le même marché et interagissent à travers des partenariats tout en étant en concurrence. L'émergence de nouveaux offreurs et l'augmentation des interactions engendrent d'ailleurs de nouveaux rapports. En d'autres termes, la recomposition de l'offre en marché ouvre une porte à de nouveaux organismes qui influencent la formation d'animateur. Croiser le statut juridique avec le lien des structures à l'animation vise à analyser la morphologie du marché. En effet, ces éléments de catégorisation dégagent certaines tendances en fonction des opérateurs et apportent des éléments de compréhension autour de la recomposition de l'offre de formation.

Premièrement, les acteurs privés non marchands (six associations et une fondation) sont présents sur le marché de la formation pour faire vivre un projet éducatif plus global. De manière assez générale, sur le marché parisien, ces structures ont d'autres activités que la formation professionnelle comme le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, ou l'organisation de séjours de vacances.

Deuxièmement, les IUT proposent des formations d'animateurs afin d'assurer une présence universitaire de l'animation. Par ailleurs, la croissance du nombre de départements « Carrières sociales » est progressive, car la demande est croissante et le profil des participants aux formations des IUT est différent de celui des formations JEP (plus jeune et principalement en formation initiale). Les deux IUT du territoire émergent à des moments différents : l'IUT de Paris ouvre son département « Carrières sociales » en 1968 et fait partie des premiers de France, c'est donc un offreur aborigène ; alors que l'IUT de Bobigny est beaucoup plus récent avec une ouverture en 2000, il est donc indigène.

Troisièmement, les acteurs allogènes, et les entreprises indigènes ont une finalité de croissance économique. En effet, les nouveaux diplômés facilitent l'organisation de formation et ainsi l'émergence de nouveaux opérateurs. Le choix d'un statut d'entreprise est un indicateur de la libéralisation du marché – en particulier des formations JEP – qui n'est plus réservé aux associations de taille importante ancrées dans le monde de l'animation.

Je ne pense pas que la disparition de certains organismes de formation offre plus de part de marché à ceux qui restent, beaucoup se créent, sont habilités par la DRJSCS. On ne sait pas qui c'est, on ne les rencontre pas, on sait qu'il y a des nouveaux. (Coordinatrice de formation, entreprise, Paris, 2019)

Cependant, les organismes privés non marchands ou marchands proposent les mêmes formations (c'est-à-dire JEP). Le rythme scolaire normalise la durée des formations autour d'un an en laissant une place importante à l'animation occasionnelle (par exemple séjours de vacances) durant la période estivale plutôt que de la formation professionnelle. C'est d'ailleurs durant cette période que s'organise l'embauche des protagonistes. À titre d'illustration, le directeur retraité d'une entreprise de formations sportives (Trans-Faire) qualifie cette période comme le « mercato » des recrutements.

Il y a souvent des transferts entre les personnels, des gens de l'INFA d'aujourd'hui, Alain Langlacé c'est un ancien de l'UFCV, il y a un mercato [...] Ça peut se passer n'importe quand dans l'année, mais plutôt en été. (Directeur retraité, entreprise, Paris, 2019)

Quatrièmement, les acteurs privés se sont structurés en créant un CFA nommé l'Association régionale pour la formation des animateurs (ARFA) sous l'impulsion du conseil régional.

Par ailleurs, deux cases du tableau 1 sont vides. La première concerne les structures privées marchandes aborigènes. Par conséquent, aucune entreprise n'a participé à la création des diplômes d'animateurs. La seconde concerne les opérateurs privés non marchands allogènes. Aucune association hors du monde de l'animation ne s'est donc positionnée sur ces formations.

2.2. Des alliances entre les universités et les acteurs privés

Les acteurs du marché parisien ont la particularité de proposer une offre plurielle entre les universités et organismes privés (association et entreprise). En effet, les opérateurs coopèrent pour proposer des doubles diplômes qui sont prototypiques du marché parisien. Depuis une dizaine d'années, certains organismes (par exemple CEMÉA, INFA) proposent donc un DEJEPS (niveau 5) avec une licence en sciences de l'éducation et de la formation (niveau 6) et un DESJEPS (niveau 6) avec un master (niveau 7). Les structures qui proposent des formations JEP justifient la construction pédagogique avec une formation de niveau supérieur par l'expérience demandée aux participants. Le niveau d'expertise est à leur sens suffisant pour pallier les carences universitaires.

Il y a eu une demande de l'INFA par X (nom anonymisé, NDA), il arrive en 2008, il me dit que le DESJEPS ça vaut plus que la licence, pour des raisons stratégiques, marketing, ça serait pas mal de coupler ça à un master et on le fait finalement et ça fonctionne. (Enseignant-chercheur 1, Paris, 2019)

Actuellement, le nombre d'acteurs positionnés sur ces doubles formations est en croissance. Les organismes privés qui n'en proposent pas encore cherchent des partenariats universitaires.

Peut-être qu'un master 1 ou une Licence a plus de poids. Après ça fait partie de tout ce qui peut participer au développement des formations dont j'ai la responsabilité. Je suis dans cette réflexion-là. C'est la tendance, c'est les règles de la concurrence, alors soit on s'aligne soit on se voit diminuer l'offre. C'est un univers que je connais très peu les universités... (Directeur association, Paris, 2019)

La construction en double diplôme soutient le processus d'universitarisation. Néanmoins, le nombre d'universités qui pourraient proposer des formations compatibles avec les diplômes JEP est moins important que le nombre d'offreurs privés. Ces partenariats représentent un enjeu économique pour les associations et les entreprises. En outre, les structures ont besoin de participants dans leurs formations. Par conséquent, lorsqu'un opérateur privé propose une double qualification DEJEPS-licence, les autres acteurs JEP ont intérêt à proposer une offre similaire pour ne pas se faire distancer par la concurrence.

Selon Bourdoncle (2000), l'enjeu pour les universités est d'améliorer leur réputation et d'affirmer leur professionnalisation dans la formation des professionnels, dont ceux de l'animation. L'enjeu pour les organismes privés est davantage à la réévaluation des diplômes entre le DEJEPS (bac+2) avec une licence (bac+3). De plus, le processus d'universitarisation inscrit – indirectement et par équivalence – les diplômes JEP dans le processus de Bologne indépendamment de la volonté des acteurs. Les formateurs de l'animation reconsidèrent ainsi que l'expérience de terrain à travers les diplômes JEP légitime leur réévaluation par rapport aux diplômes non universitaires.

Ils ont commencé le DEJEPS-L3. Quand je parle de problème de niveau, on me dit qu'ils ont un BPJEPS. Il faut au minimum une L2 [...] Sur le master, je découvre que certains ont 2400 h d'animation¹⁰ signées par le directeur de l'entreprise (nom anonymisé, NDA) et ça suffit. J'ai des gens qui ont un niveau 3^e. (Enseignant-chercheur 2, Paris, 2019)

2.3. La compétence comme clef de voûte de la recomposition de l'offre

L'approche par compétences uniformise les contenus et favorise les équivalences entre les diplômes. Elle facilite d'ailleurs l'organisation des doubles diplômes (par exemple DEJEPS-licence) entre opérateurs de statuts différents (par exemple association et université). L'approche par compétences incite de nouveaux organismes à investir le marché des formations.

¹⁰ Prérequis pour l'entrée en formation DESJEPS.

Premièrement, dans cette dynamique de marchandisation, l'approche par compétences conduit à une recomposition de l'offre entre les organismes publics et privés avec les doubles diplômes. C'est également un indicateur de la mise en concurrence des structures et d'une course à la rentabilité. Les stagiaires deviennent la monnaie de ce marché. Le processus de Bologne introduit des principes de gestion qui ont des effets sur les formations comme : une chasse au temps mort et aux faux frais, un accroissement de flexibilité, une contractualisation interne dans une logique client-fournisseur, une mise sous contrôle et évaluation des organismes et de leurs formations avec la logique du processus de Bologne traduite par le Datadock¹¹, un accroissement de productivité qui proposent des formations toujours plus rentables et qui privilégient une logique de résultat (Durand, 2004).

On fait la demande d'habilitation à la DRJSCS, après on doit rendre des comptes à l'ouverture de la session, sur le nombre sur les personnes qui s'y inscrivent, on doit rendre des comptes sur la certification, on doit rendre des comptes sur comment on les organise. Parce que maintenant c'est nous qui avons une partie de la certification, on doit rendre des comptes sur les abandons, sur ce que sont devenues les stagiaires dernières. Donc oui, on est intimement lié à la DRJSCS, ça, c'est sûr. On doit rendre des comptes tous les moments de la formation, avant, pendant et après la formation. (Coordinateur de formation, Paris, 2018)

Deuxièmement, l'approche par compétences induit une logique de modularité des formations et leur durée tend à diminuer. De plus, la DRJSCS s'éloigne de son rôle de régulation du marché de la formation des animateurs. Par conséquent, la logique économique prédomine dans la stratégie des offreurs qui se retrouvent dans des situations économiques parfois complexes.

Remplir on peut toujours, tu donnes 8000 € tu as un master à la fin, c'est ce qu'ils ont dit. Et tu fais quoi ? L'entreprise X (nom anonymisé, NDA) est en redressement judiciaire, ça explique les choses. X (nom anonymisé, NDA) arrive avec une solution : 19 stagiaires à 8000 € en DEJEPS et 24 à 8000 € pour le DESJEPS. Il arrive avec quasiment 300 000 € qu'il pose sur la table. Ça sauve tout et il s'en fiche de qui rentre. (Enseignant-chercheur 2, Paris, 2019)

La concurrence augmente et se structure entre les acteurs. À ce titre, le fractionnement des formations conduit les opérateurs allogènes à placer en retrait l'aspect politique des formations au profit d'une technicisation du métier. En d'autres termes, les formations sont professionnalisées pour être « marchandisées » (Cottin-Marx, 2016). Cependant, l'approche par compétences favorise également des équivalences entre les diplômes et une facilité d'accès à l'université pour les stagiaires en formation DEJEPS et DESJEPS. Les baisses des financements d'État à destination des associations conduisent ces organismes à repenser les formations dans une logique de rendement économique (Bordes, 2015). L'augmentation des appels d'offres pour les formations induit donc une dynamique de rassemblement des opérateurs autour de l'ARFA les obligeant à s'organiser économiquement et à coopérer tout en étant en concurrence, c'est une forme externalisée de régulation.

2.4. Une gestion externalisée des appels d'offres et un retrait de l'État

Le retrait des CEPJ et de la DRJSCS favorise l'entrée de nouveaux offreurs et accroît la concurrence. Cependant, les structures s'organisent à travers l'ARFA afin de réguler un marché principalement structuré autour des appels d'offres.

Premièrement, la DRJSCS justifie le retrait des acteurs par un « darwinisme économique » (Nelson & Winter, 1982) ou plutôt comme le propose Frédéric Lordon (1994) un « endométabolisme » qui caractérise le changement interne des organismes pour s'adapter aux perturbations externes à l'instar de l'arrivée de nouveaux offreurs porteurs d'innovations techniques qui augmentent la compétition économique. En effet, le secteur étant très concurrentiel, il n'est plus viable pour tous les opérateurs privés. Dans une stratégie économique, certains d'entre eux pré-

¹¹ Base de données sur la formation professionnelle.

fèrent sortir du marché et éviter une faillite. Cependant, leur retrait permet à des acteurs plus importants d'accroître leur activité.

On fonctionne avec des territoires, on est des gros morceaux, l'Île-de-France est plus petite que les autres en part de marché, on n'a jamais de monopole ou de leadership, il y a une concurrence exacerbée. Dans les autres régions, sur la formation professionnelle, oui on pèse, en Île-de-France ce n'est pas possible. Il y a une concurrence extraordinaire et les autres ne dorment pas. On se partage le marché... (Responsable formation, association, 2019)

Deuxièmement, l'ARFA est un moyen de régulation de la concurrence qui récolte la taxe d'apprentissage et organise des réponses collectives aux appels d'offres régionaux pour les formations des apprentis. Le CFA favorise ainsi la coopération entre les organismes privés en les regroupant. L'ARFA organise des stages comme celui de « Prévention et secours civiques de niveau 1 » – un des prérequis pour entrer en formation JEP – ou l'organisation des tests d'exigences préalables. De manière ponctuelle, lorsqu'une structure ne peut accueillir des participants, d'autres organismes partenaires les récupèrent. Les acteurs se partagent le territoire en fonction des arrondissements et des villes limitrophes de Paris, la répartition a lieu d'une façon plus ou moins tacite. En effet, les conventions veulent qu'ils ne déploient pas de stratégie de communication sur les « territoires » de leurs concurrents. L'ARFA apparaît donc être un acteur clef de la régulation interne du marché parisien dans la répartition des stagiaires entre les organismes de formation privés. La régulation est plus locale que celle de l'État (au niveau régional) ou d'une agence (publique ou privée dont ce serait le rôle). Dans ce marché ouvert à la concurrence, les offreurs organisent des formes de partenariat et de coopération à travers l'ARFA pour répondre aux appels d'offres.

Troisièmement, les opérateurs du marché s'organisent autour d'appels d'offres. Le déploiement massif de ces dispositifs accroît la dimension concurrentielle entre les structures ainsi qu'une mutation de l'offre. Tout d'abord, de nombreux organismes privés ont un modèle économique qui est principalement dépendant de cette activité. L'injonction économique incite les acteurs à travailler ensemble tout en étant en concurrence.

Quand je vois nos concurrents directs, par exemple Y (nom anonymisé, NDA) un organisme pionnier de l'éducation populaire, sur les marchés c'est notre principal concurrent. Pour obtenir des marchés, ils sont obligés d'être dans des logiques économiques et de qualité pour pouvoir remporter des marchés. (Directeur association, Paris, 2019)

Ensuite, la question financière oriente les participants dans le choix de la formation. Les aides auxquelles le stagiaire peut prétendre en fonction du diplôme, les partenariats entre une structure d'alternance et un organisme de formation pouvant amener à une réduction ou à une prise en charge vont avoir une influence sur le choix de la formation.

Enfin, les réponses aux appels d'offres induisent le prix des formations ainsi que le chiffre d'affaires de la structure.

Dans les négociations, sur le dernier appel d'offres, j'ai accepté de baisser de 0,50 €/h/stagiaire pour qu'on obtienne le marché. On est raisonnable, ouvert à la négociation quand il le faut, ce n'est pas qu'on avait demandé trop cher, c'était sur une formation on avait demandé 9,50 € et puis, après l'échange on nous a demandé de faire un effort financier, ça paraît comme ça anodin, mais sur le volume, on lâche 60 000 €. (Directeur association, Paris, 2019)

Les marchés publics influencent de manière considérable la stratégie financière des organismes de formation. Une baisse importante du prix comme celle relatée par le directeur de cette association laisse penser aux répercussions sur les investissements, les locaux, l'embauche de salariés, mais aussi de formateurs non-salariés (c'est-à-dire contractuels). La réduction des fonds précarise l'acteur en le rendant dépendant des appels d'offres. Cependant, l'obtention d'un marché de ce volume favorise le déploiement de l'offre, comme le souligne ce même directeur :

On peut regrouper différents statuts de stagiaires : un va être apprenti, l'autre va être de telle mairie, un d'une association, un demandeur d'emploi, parfois on peut avoir six ou sept statuts différents au sein d'un même groupe. Quand on a dix places financées, on sait qu'on va pouvoir compléter le groupe avec d'autres statuts et ça nous permet d'ouvrir, c'est toujours mieux (Directeur association, Paris, 2019)

La présence de nombreux organismes de formation sur ce marché parisien contraint certaines structures à ne pas se positionner sur les formations JEP – voire à s'en retirer – provoquant un accroissement de la concurrence entre ceux qui décident d'augmenter leur offre de formation.

3. Conclusion : une recomposition d'un marché

L'analyse du cas parisien a interrogé quatre dynamiques qui contribuent à la recomposition du marché de la formation des professionnels de l'animation. En effet, le marché subit quatre transformations principales. Premièrement, le choix stratégique des acteurs à se regrouper et à se réorganiser à travers un CFA en coopérant tout en étant en concurrence. Deuxièmement, l'université réinvente sa place dans le marché parisien avec l'organisation d'une offre de diplômes bilatéraux. Troisièmement, la place de l'État change, avec la sortie progressive des CEPJ qui n'assurent plus leur rôle d'accompagnement et de régulation du marché. Quatrièmement, l'État entre en concurrence sur le niveau 4 (bac) avec le déploiement d'un bac professionnel Animation. La nouvelle forme des diplômes JEP favorise des équivalences avec la filière du ministère de l'Éducation qui facilite la lecture des diplômes. Le rôle de l'État dans le monde de l'animation a toujours été entre la régulation, la prescription et l'accompagnement. Cependant, avec la recomposition du marché, l'État se trouve également en concurrence dans le monde de l'animation avec les organismes privés. D'autant plus que les appels d'offres participent à la mise en concurrence des acteurs.

Dans le cadre de cette recomposition du marché, l'avenir de l'offre de formation dans l'animation est interrogé : le processus d'universitarisation va-t-il amener les formations à disparaître ? Le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vont-ils absorber les formations JEP ? Les formations d'animateurs vont-elles s'émanciper des tutelles ministérielles et organiser un système endogène, à l'instar des certificats de qualification professionnelle et autres diplômes de branches où le métier formerait ses professionnels en ne reconnaissant officieusement que les diplômes qu'elle propose ?

Références

ABALLÉA François (2013), « L'anomie professionnelle. Déprofessionnalisation et désinstitutionnalisation du travail », *Recherche et formation*, n° 72, p. 15-26.

ANGOT Sylvère & COTTIN-MARX Simon (2015), « Accompagner les associations. De l'éducation populaire aux politiques de l'emploi », *Mouvements*, n° 81, p. 60-69.

ANGOT Sylvère (2020), *La « modernisation de l'État », indifférente à l'expertise des services en territoires : La réforme de l'Administration Territoriale de l'État dans les domaines de la Cohésion sociale et du Développement durable (2009-2015)*, Thèse de doctorat, Université Paris Est.

BESSE Laurent (2008), *Les MJC 1959-1981 : De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

BOCK Cyrille (2022), « L'animation socioculturelle : émergence et structuration des diplômes comme indicateurs de la professionnalisation », *Agora débats/jeunesses*, n° 90(1), p. 7-20.

BORDES Véronique (2008), « L'impossible professionnalisation de l'animation », *Les Cahiers de l'implication*, n° 2, p. 81-89.

- BORDES Véronique (2015), *Trainer pour prendre place. Socialisation, Interactions, Éducation*, Habilitation à diriger des recherches, Université Toulouse 2 Jean Jaurès.
- BOURDONCLE Raymonde (2000), « Professionnalisation, formes et dispositifs ». *Recherche & formation*, n° 35(1), p. 117-132.
- BOURDONCLE Raymonde (2007), « Universitarisation ». *Recherche et formation*, n° 54, p. 135-149.
- BRUNO Isabelle, CLÉMENT Pierre & LAVAL Christian (2010), *La grande mutation : néolibéralisme et éducation en Europe*, Paris, Éditions Syllepse.
- COTTIN-MARX Simon (2016), *Professionnaliser pour « marchandiser » (et inversement) : quand l'État accompagne les associations employeuses*, Thèse de doctorat, Université Paris Est.
- DURAND Jean-Pierre (2004), *La chaîne invisible : travailler aujourd'hui flux tendu et servitude volontaire*, Paris, Édition du Seuil.
- LASSUS Marianne (2017), *Jeunesse et Sports : l'invention d'un ministère 1928-1948*, Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- LEBON Francis (2009), *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte.
- LEBON Francis (2020), *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*, Nîmes, Champ social.
- LORDON Frédéric (1994), « Modéliser les fluctuations, le changement structurel, et les crises », *Revue d'économie politique*, vol. 104, n° 2/3, p. 219-257.
- MIGNON Jean-Marie (1998), *La lente naissance d'une profession : les animateurs de 1944 à 1988*, Thèse de doctorat, Université Michel-de-Montaigne, Bordeaux III.
- MUSSELIN Christine, FROMENT Éric & OTTENWALTER Marie-Odile (2007), « Le Processus de Bologne : quels enjeux européens ? Un entretien avec Christine Musselin et Éric Froment », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 45, p. 99-110.
- NELSON Richard & WINTER Sidney (1982), *An Evolutionary Theory of Technical Change*, Cambridge (MA), The Belknap Press of Harvard University Press.
- VIRGOS Julien (2020), *Socialisation professionnelle des animateurs jeunesse : une approche processuelle et compréhensive*, Thèse de doctorat, Université Toulouse 2 Jean Jaurès.

Sigles utilisés

- ARFA : Association régionale pour la formation d'animateurs
 BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
 BUT : Bachelor universitaire de technologie
 CEMÉA : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active
 CEPJ : Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
 CFA : Centre de formation des apprentis
 CPJEPS : Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
 DEJEPS : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
 DESJEPS : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire
 DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
 DUT : Diplôme universitaire de technologie
 Greta : Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement
 IFA : Institut de formation à l'animation
 IFAC : Institut de formation, d'animation et de conseil

INFA : Institut national de formation et d'application

IUT : Instituts universitaires de technologie

JEP : Jeunesse Éducation Populaire

JORF : Journal officiel de la République française

MJC : Maison des jeunes et de la culture

UFCV : Union française des centres de vacances